

Texte des résolutions

AGE du 8 juillet 2024

DEMAIN SUPERMARCHÉ

Société coopérative par actions simplifiée à capital variable
229, cours Émile Zola 69100 Villeurbanne
852 471 093 RCS LYON



Première résolution – Modifications statutaires Proposée et soutenue par le Comité de Gouvernance

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de modifier les articles 9 des statuts de la Société de la manière suivante :

- **L'Article 9 - Valeur nominale et souscriptions** est modifié comme suit :

« Le montant nominal des actions de catégorie D est fixé à 10 €.

Les souscripteurs·rices d'actions de catégorie D, préalablement agréé·e·s par le comité de gouvernance, devront souscrire au moins 10 actions de cette catégorie pour devenir associé·e·s de la Coopérative. [Cependant un aménagement du montant et des modalités de paiement de la souscription de la catégorie D est possible aux conditions prévues dans le Règlement Intérieur.](#) »

Deuxième résolution – Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités Proposée et soutenue par le Comité de Gouvernance

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide que tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.